



Lettre d'informations

FÉVRIER 2021

Montfond-le-Château



Edito

Chères Castelmontoises, Cher Castelmontois,

Faute d'avoir pu organiser la cérémonie des vœux 2021, nous avons choisi avec le conseil municipal de vous adresser nos vœux, via une carte détaillant les actions réalisées en 2020 et les projets pour 2021.

Je formule le vœux que cette nouvelle année nous permette de nous réunir à nouveau car les temps d'échanges avec vous manquent à l'équipe municipale mais nous devons collectivement être patients en attendant que la situation sanitaire s'améliore.

Nous continuerons à vous informer régulièrement avec les lettres d'information et le site internet de tous les projets de la municipalité. Je vous rappelle également les permanences des élus le vendredi soir (17h/19h) (18h en ce moment avec le couvre feu) et le samedi matin (10h/12h).

Enfin, dans le soucis d'améliorer la gestion du territoire communal, nous avons mis en place un formulaire de signalement des problèmes que vous pouvez constater sur le village nécessitant une intervention de l'équipe municipale. Vous pouvez désormais à partir du site internet de la commune accéder au formulaire de signalement sur lequel vous pouvez joindre des photos du problème constaté.

Angèle PRILLARD, Maire

Points traités lors du conseil municipal du 12 janvier 2021

Rappel : tous les comptes rendus sont en ligne sur le site internet de la commune

- 1) FINANCES
 - Programmation des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de mise en sécurité concernant la mairie, la salle polyvalente et le cimetière
- 2) BAUX COMMUNAUX
 - Examen des demandes de location des places de stationnement rue de la Fromagerie et Grande Rue
- 3) ACHAT DE TERRAIN
 - Demande d'achat de terrain positionné sur le domaine public (rue du Tilleul) et de la parcelle ZH n°116
- 4) SECURITE ROUTIERE
 - Aménagement de la rue du Tilleul : phase de test ce printemps
- 5) QUESTIONS DIVERSES
 - Bois communaux
 - Réalisation d'une plateforme de stockage du bois par la scierie CALVI

2 centres de vaccinations mis en place sur la CCLL pour les personnes 75 ans et +

Uniquement sur rdv : actuellement, les rdv ne sont plus possibles car les centres terminent la première vague de vaccination (primovaccination + rappel). Une information sera communiquée dès que les prises de rdv reprendront :

- www.doctolib.fr / centre de vaccination Loue Lison

ORNANS : 07.57.07.00.54
Centre d'animation et de loisirs
23 rue de la Corvée

QUINGEY : 06.33.81.11.22
Maison d'accueil spécialisée
Chemin de Saint-Renobert



Le village de Noël vu du clocher de l'Eglise

Le conseil municipal a installé début décembre un petit village de Noël sur la place de l'Eglise .

Merci aux conseillères et conseillers qui ont pris de leur temps pour fabriquer les nouvelles décorations pour ce Noël 2020.

Toutes vos idées seront les bienvenues pour les décorations de Noël 2021 !



Un colis pour les habitants de plus de 65 ans



En raison de la crise sanitaire du COVID-19, le repas à destination des aînés de notre village n'a pas pu être organisé.

Cette année, les conseillers ont eu plaisir d'effectuer la distribution de colis aux personnes âgées de + de 65 ans. Cela a été l'occasion d'échanger sur les projets municipaux et ce moment a été apprécié tant par les conseillers que par les habitants.

Protection des compteurs d'eau

Plus de détails sur le site internet



Froid : protégeons nos compteurs !

Les protéger du gel, c'est éviter casses, fuites et coupures d'eau.

Installé à l'extérieur de la maison ou dans une pièce non chauffée, votre compteur d'eau est sensible au gel. Il peut casser sous la pression de l'eau qui augmente de volume en gelant. Les compteurs sont la propriété de votre distributeur d'eau, il vous incombe en revanche d'en assurer la bonne protection. SUEZ recommande quelques gestes simples pour entretenir votre compteur et vos installations d'eau.

En hiver, je protège aussi mon compteur du froid !



À l'intérieur :
J'entoure les tuyaux
d'une gaine
isolante.



À l'extérieur :
J'isole le compteur du froid et
de l'humidité avec du polystyrène.

Vous avez entre 16 et 25 ans ?

Soyez en règle au regard du service national !

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours serait refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !



Calendrier de vos démarches	
Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois (*)	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Renseignez vos n° tél et adresse mail, ils vont servir plus tard.
3 mois après votre recensement	Créez votre compte sur www.majdc.fr , avec la même adresse mail communiquée lors du recensement afin de faciliter votre convocation.
A 17 ans (*)	Vous êtes convoqué à la Journée défense et citoyenneté.
Entre 17 et 25 ans	Présentez le certificat de participation à la JDC lors de votre inscription aux examens (CAP, BEP, baccalauréat), concours (grandes écoles, fonction publique) et permis de conduire.

(*) Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25^{ème} anniversaire mais le retard pris vous pénalisera pour toutes vos inscriptions et démarches administratives.

QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LE PERMIS DE CONDUIRE (à 17 ans) :

le Certificat de participation à la JDC

POUR LES EXAMENS ET CONCOURS ?

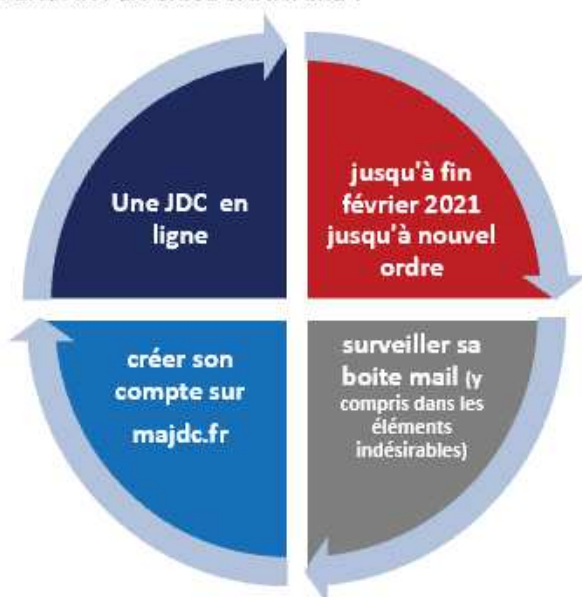
Pour les moins de 18 ans

L'attestation de recensement

Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC
ou l'attestation individuelle d'exemption médicale

QUELLES MODALITES SONT MISES EN PLACE PENDANT LA CRISE SANITAIRE ?



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



Pourquoi créer votre compte sur majdc.fr ?

- ✓ Pour recevoir la date de convocation dématérialisée et effectuer votre JDC en ligne
- ✓ Pour imprimer votre certificat de participation et y avoir toujours accès.